



KPMG Audit
7 boulevard Albert Einstein
BP 41125
44311 Nantes Cedex 3
France



RSM Ouest
213 route de Rennes
BP 60277
44702 Orvault Cedex
France

Manitou BF S.A.

***Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes annuels***

Exercice clos le 31 décembre 2019
Manitou BF S.A.
430 rue de l'Aubinière - BP 10249 - 44150 Ancenis Cedex
Ce rapport contient 29 pages
Référence : VB-202-01



KPMG Audit
7 boulevard Albert Einstein
BP 41125
44311 Nantes Cedex 3
France



RSM Ouest
213 route de Rennes
BP 60277
44702 Orvault Cedex
France

Manitou BF S.A.

Siège social : 430 rue de l'Aubinière - BP 10249 - 44150 Ancenis Cedex
Capital social : €39 668 399

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée générale de la société Manitou BF S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Manitou BF S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 3 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Provisions pour garanties

Risque identifié

La société comptabilise des provisions pour garanties et campagnes de rappel de matériels, destinées à couvrir, d'une part le coût estimé de la garantie des machines et des pièces détachées, et d'autre part les coûts de remise à niveau du matériel vendu et du parc de machines concerné dans le cas de dysfonctionnements significatifs ou dangereux. Ces provisions, d'un montant global de 10,1 millions d'euros au 31 décembre 2019, sont constituées au moment de la vente des machines aux réseaux ou à la clientèle finale pour les garanties, et au moment où le dysfonctionnement est identifié pour les campagnes de rappels. Le montant de la provision pour garantie couvre la garantie contractuelle ainsi que son éventuelle extension. Ce montant est déterminé à partir de projections de données statistiques historiques. Le montant de la provision pour campagnes de rappel de matériels est déterminé sur la base du coût unitaire de remise à niveau appliqué au parc de machines concerné.

Nous avons considéré que l'évaluation de ces provisions constitue un point clé de l'audit dans les comptes annuels en raison de leur importance pour la compréhension des comptes, de la multiplicité des éléments entrant dans leur calcul (moyenne des coûts de garantie sur les cinq dernières années, dates de mise en service des machines, taux de recours fournisseurs, taux de marge sur pièces de rechange) et de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction.

Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance du processus de recensement et d'évaluation de ces provisions ;
- Tester les contrôles clés mis en place par la direction que nous avons estimés les plus pertinents pour déterminer les coûts ayant servi de base à cette évaluation, et notamment ceux relatifs aux différents taux utilisés dans les estimations ;
- Évaluer la pertinence de la méthodologie retenue par la société ;

- Apprécier le bien-fondé des hypothèses utilisées pour la détermination des provisions pour garanties, en vérifiant l'ensemble des données et calculs sous tendant ces hypothèses ;
- Revoir sur une base de tests les calculs effectués ;
- Apprécier les jugements exercés par la direction et le caractère approprié des informations données dans la note 11 de l'annexe aux comptes annuels ;
- Comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.

Litige JCB

Risque identifié

La société Manitou a été assignée en mai 2017 par la société J.C. Bamford Excavators Limited (JCB) pour contrefaçon de deux brevets, comme indiqué en note 3 de l'annexe aux comptes annuels. La demande devant le tribunal français s'élevait initialement à 20 millions d'euros à parfaire.

En décembre 2018, la société JCB a assigné Manitou BF en contrefaçon sur un troisième brevet.

La procédure judiciaire s'est poursuivie au cours de l'année 2019 et la société JCB a porté son évaluation du préjudice à 190 millions d'euros.

La société Manitou considère, d'une part, que toute estimation financière du risque réellement encouru n'est pas déterminable compte tenu des éléments dont elle dispose en l'état de l'avancement des procédures, et d'autre part, qu'une sortie de ressource significative est peu probable eu égard aux éléments avancés pour sa défense. Au regard de ces éléments, aucune provision n'a été constituée dans les comptes annuels au titre de ces demandes. La société a uniquement comptabilisé dans ses comptes 2019 les frais de procédure relatifs à ce litige, comme indiqué dans la note 7.3.4 « Faits significatifs – Suivi du litige pour contrefaçon » de l'annexe aux comptes annuels.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit en considération de son importance potentielle sur les comptes de la société et dans la mesure où l'estimation du risque encouru nécessite, à la clôture, une part importante de jugement liée à l'incertitude relative au dénouement de ce litige.

Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Examiner les procédures mises en œuvre par la société afin d'estimer le risque lié à ce litige ;

- Prendre connaissance de l'analyse du risque effectuée par la société ;
- Apprécier le bien-fondé de l'absence de provision (hors frais de procédures) à la lumière de la documentation fournie par la société, des pièces versées à la procédure et des consultations écrites obtenues des conseils externes ;
- Apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la direction pour estimer le montant de la provision pour frais de procédures ;
- Analyser les éléments de documentation des demandes des parties adverses et des éléments de défense de la société ;
- Analyser, le cas échéant, la substance des jugements rendus par les Tribunaux ;
- Vérifier le caractère approprié des informations relatives à ce litige présentées dans l'annexe des comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 3 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Manitou BF S.A. par l'assemblée générale du 13 juin 2019 pour le cabinet KPMG et du 28 juin 1989 pour le cabinet RSM.

Au 31 décembre 2019, le cabinet KPMG était dans la 1^{ère} année de sa mission sans interruption et le cabinet RSM dans la 30^{ème} année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies

ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Nantes, le 15 avril 2020

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Orvault, le 15 avril 2020

RSM Ouest



Vincent Broyé
Associé

Gwénaél Chedaleux
Associé

Jean-Michel Picaud
Associé

7.3. COMPTES SOCIAUX

7.3.1. COMPTE DE RÉSULTAT

	en milliers d'euros	Notes	31.12.2018	31.12.2019
PRODUITS D'EXPLOITATION ⁽¹⁾ :				
Ventes de marchandises			424 362	439 433
Production vendue (biens)			934 751	1 073 390
Production vendue (services)			12 183	14 165
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES		NOTE 18	1 371 296	1 526 988
Production stockée et immobilisée			25 955	- 9 360
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges		Note 19	15 008	17 830
Autres produits ⁽¹⁾			2 250	9 513
	TOTAL		1 414 509	1 544 971
CHARGES D'EXPLOITATION ⁽²⁾ :				
Achats et variations de stock			-1 026 185	- 1 110 567
Autres achats et charges externes			-149 569	- 151 048
Impôts et taxes et assimilés			-12 826	-13 431
Salaires et charges sociales			-138 250	-153 087
Dotations aux amortissements et dépréciations			-26 838	-35 316
Dotations aux provisions			-3 688	- 3 939
Autres charges ⁽²⁾			-3 801	- 9 771
	TOTAL		- 1 361 157	- 1 477 159
			53 352	67 812
RÉSULTAT D'EXPLOITATION				
Produits financiers ⁽³⁾			68 184	72 487
Charges financières ⁽⁴⁾			-35 993	- 45 443
	RÉSULTAT FINANCIER	NOTE 20	32 191	27 044
			85 543	94 856
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS				
Produits exceptionnels			2 559	1 713
Charges exceptionnelles			-1 662	- 2 575
	RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	NOTE 21	897	- 862
Participation des salariés aux résultats			-1 272	- 2 350
Impôts sur les bénéfices		Note 22	-15 809	-20 944
	RÉSULTAT NET		69 359	70 700
⁽¹⁾ Dont produits afférents aux gains de change sur opérations commerciales			1 172	8 533
⁽²⁾ Dont charges afférentes à des pertes de change sur opérations commerciales			2 884	8 550
⁽³⁾ Dont produits concernant les entreprises liées			31 687	40 698
⁽⁴⁾ Dont charges concernant les entreprises liées			4 099	3 314

7.3.2. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

	en milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2019
	RÉSULTAT NET	69 359	70 700
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie et non liés à l'activité			
+ Amortissements, dépréciations et provisions *		20 026	21 238
- Reprises sur amortissements et provisions *		-12 001	-1 692
- Produits de cession éléments de l'actif		-212	- 416
+ Valeur nette comptable des éléments cédés		823	1 524
- Subventions d'investissements inscrites en résultat		-10	- 9
+/- Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie		0	
	MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	77 985	91 345
Variation du besoin en fonds de roulement			
+/- Variations des stocks		-59 987	15 416
+/- Variations des créances clients		-55 763	49 462
+/- Variations des autres créances d'exploitation		- 77 996	- 44 193
+/- Variations des dettes fournisseurs		36 741	- 36 478
+/- Variations des autres dettes d'exploitation		73 457	- 41 300
	FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION	- 5 563	34 252
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
+ Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		75	32
+ Cessions d'immobilisations financières		138	384
- Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		-27 923	- 42 831
- Acquisitions d'immobilisations financières		- 5 086	- 5 243
+/- Variations des dettes fournisseurs sur immobilisations		369	3 870
+/- Flux de trésorerie liés aux fusions		0	
	FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT	-32 427	- 43 788
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
+ Augmentation de capital		616	
- Réduction de capital		0	
+ Cession Créance Carry Back		0	
- Distributions mises en paiement		- 23 720	- 29 846
+ Augmentation des dettes financières		85 513	188 453
- Remboursement des dettes financières		-53 819	- 154 042
+/- Variations du capital souscrit appelé non versé		0	
	FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT	8 590	4 565
Trésorerie d'ouverture		41 684	12 284
Trésorerie de clôture		12 284	7 313
	VARIATION DE LA TRÉSORERIE	- 29 400	- 4 971

* Hors actif circulant

7.3.3. BILAN

ACTIF	Notes	31.12.2018	31.12.2019			
		en milliers d'euros	Montant Net	Montant Brut	Amortissements et dépréciations	Montant Net
ACTIF IMMOBILISÉ						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ⁽¹⁾	Note 2	24 094	101 649	70 470	31 179	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Note 3	66 631	282 486	201 213	81 273	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES ⁽²⁾	Note 4	417 675	448 191		448 191	
		508 400	832 326	271 683	560 643	
ACTIF CIRCULANT						
STOCKS ET EN-COURS	Note 6	287 865	282 135	9 685	272 450	
AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS SUR COMMANDES		293	54		54	
CRÉANCES D'EXPLOITATION ⁽³⁾	Note 7	429 897	425 456	212	425 244	
DISPONIBILITÉS ET VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	Note 9	38 203	30 705		30 705	
COMPTES DE RÉGULARISATION	Note 15	3 385	3 801		3 801	
		759 643	742 151	9 897	732 254	
ÉCART DE CONVERSION ACTIF	Note 16	10 210	10 278		10 278	
		TOTAL GÉNÉRAL	1 278 253	1 584 755	281 580	1 303 175
⁽¹⁾ Dont droit au bail						
⁽²⁾ Dont à moins d'un an		3 807			4 263	
⁽³⁾ Dont à plus d'un an						
PASSIF						
en milliers d'euros	Notes	31.12.2018	31.12.2019			
		Montant Net	Montant Net		Montant Net	
CAPITAUX PROPRES						
	Note 10					
Capital social	Note 10		39 668		39 668	
Primes d'émission, de fusion, d'apport, etc			45 119		45 119	
Écarts de réévaluation ⁽⁴⁾	Note 17		18 806		44 476	
Réserves et report à nouveau			435 132		474 645	
Résultat de l'exercice			69 359		70 700	
Subventions d'investissements			65		56	
Provisions règlementées			7 785		7 354	
			615 934		682 018	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Note 11		40 122		49 227	
DETTES ⁽¹⁾						
DETTES FINANCIÈRES ⁽²⁾	Note 12		294 370		275 263	
DETTES D'EXPLOITATION	Note 12					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			238 401		201 923	
Dettes fiscales et sociales			52 316		54 237	
Autres dettes d'exploitation			15 950		12 140	
DETTES DIVERSES	Note 12		3 159		8 424	
COMPTES DE RÉGULARISATION	Note 15		11 690		12 544	
			615 886		564 531	
Écart de conversion passif	Note 16		6 311		7 399	
		TOTAL GÉNÉRAL	1 278 253		1 303 175	
⁽¹⁾ Dont à plus d'un an			33 636		148 983	
Dont à moins d'un an			582 250		415 548	
⁽²⁾ Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			17 604		23 400	
⁽³⁾ Dont emprunts participatifs			0		0	
⁽⁴⁾ Dont écart d'équivalence			17 898		43 568	

INFORMATION GÉNÉRALE

IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Manitou BF est une société Anonyme à Conseil d'administration de droit français au capital de 39 668 399 euros composé de 39 668 399 actions de 1 euro nominal.

Le siège social de la société, correspondant également au principal site de production est :

430 rue de l'Aubinière - BP 10 249 - 44158 Ancenis Cedex France

La société est inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro : 857 802 508 RCS Nantes – SIRET : 857 802 508 00047 – Code APE : 292D – Code NAF : 2822Z.

INFORMATION FINANCIÈRE RELATIVE À L'ARRÊTÉ DES COMPTES

Les comptes de la société Manitou BF ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 3 mars 2020.

COMMENTAIRES SUR L'ANNEXE DU BILAN

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

Le bilan de l'exercice présente un total de 1 303 175 K€.

Le compte de résultat affiche :

- un total de produits de 1 619 171 K€,
- un total de charges de 1 548 471 K€,
- un résultat de + 70 700 K€.

L'exercice considéré débute le 1^{er} janvier 2019, finit le 31 décembre 2019 et a une durée de 12 mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

SUIVI DU LITIGE POUR CONTREFAÇON

En mai 2017, la société Manitou BF a été assignée par la société JC Bamford Excavators Limited (JCB) pour la contrefaçon alléguée de deux brevets européens se rapportant à certaines caractéristiques concernant le système de commande de la coupeure de surcharge de certains chariots télescopiques fabriqués et/ou commercialisés.

Sur le plan financier, le demandeur réclamait en mai 2017 devant le tribunal français une provision de 20 millions d'euros à parfaire, portée en juin 2018, à 50 millions d'euros.

En décembre 2018, JCB a fait signifier à Manitou BF une nouvelle assignation en contrefaçon portant sur un troisième brevet européen, se rapportant également à certaines caractéristiques concernant le système de commande de la coupeure de surcharge de certains chariots télescopiques. Cette assignation reprend la demande de provision d'un montant de 50 millions d'euros présentée dans la première procédure introduite en France.

En 2018, JCB avait produit une expertise évaluant son préjudice à 160 millions d'euros pour les deux premiers brevets. Fin 2019, dans le cadre de la première procédure au fond, JCB a porté, dans ses dernières conclusions, son évaluation du préjudice à 190 millions d'euros. Cette augmentation provient d'une actualisation du préjudice dans sa durée, soit selon JCB jusqu'en mars 2019. Cette évaluation intègre également le préjudice estimé au titre du troisième brevet.

La procédure judiciaire sur le litige relatif aux deux premiers brevets s'est poursuivie au cours de l'année 2019.

Dans le cadre d'un incident de procédure en 2018, JCB a sollicité des mesures d'interdiction provisoire contre Manitou BF. Une décision a été rendue par le juge de la mise en état le 31 janvier 2019, qui a débouté le demandeur de sa demande en interdiction provisoire sur le premier brevet sur lequel JCB fonde ses allégations et, concernant le deuxième brevet, a interdit provisoirement à Manitou BF, la fabrication, l'offre en vente, la location et la détention d'une ancienne configuration de certains chariots élévateurs télescopiques. Cette décision n'a eu aucune incidence sur l'activité de Manitou BF dans la mesure où elle porte sur le système de commande de certains modèles produits et vendus avant août 2017 qui n'étaient donc plus fabriqués par Manitou BF à la date de cette décision, ce qu'a souligné l'ordonnance. Manitou BF a fait appel immédiat de cette décision afin de contester la mesure d'interdiction ordonnée en ce qu'elle ne concernait qu'une configuration que Manitou avait cessé

de produire depuis 18 mois. Cet appel immédiat pour excès de pouvoir a été jugé irrecevable, réservant la possibilité d'appel avec le jugement sur le fond.

A l'occasion du même incident, Manitou BF avait proposé à titre subsidiaire, si le juge estimait la demande d'interdiction bien fondée, la mise en place d'une garantie bancaire de 470 000 euros pour les deux brevets en remplacement des interdictions. Cette proposition est devenue sans objet pour le premier brevet, pour lequel le juge n'a pas prononcé d'interdiction. JCB demandait quant à elle que cette garantie, si elle était ordonnée, soit de 30 millions d'euros (également pour les deux brevets) sur la base de l'expertise qu'elle avait produite évaluant son préjudice à 160 millions d'euros (pour les deux brevets). Cette proposition n'a pas été retenue par le juge, pas plus que la demande d'astreinte de JCB de 100 000 euros par jour de retard, l'astreinte prononcée par le juge étant de 1 000 euros par infraction, la décision ayant souligné que le préjudice allégué par le demandeur concerne le seul système de commande de coupeure de surcharge et non la machine dans sa globalité.

Manitou BF reste en complet désaccord avec les allégations de JCB et poursuit sa défense avec la plus grande vigueur.

En l'état de l'avancement des procédures, le risque financier susceptible d'être encouru est difficile à estimer de manière fiable. De plus, une sortie de ressource significative au titre de ces demandes semble peu probable eu égard aux éléments avancés par Manitou BF pour se défendre. Par conséquent, aucune provision au titre de ces demandes n'a été comptabilisée dans les comptes de la société Manitou BF.

FINANCEMENT

En juin 2019, la société Manitou BF a procédé à l'émission d'un nouvel emprunt obligataire privé de 105 M€. Les obligations se décomposent en 3 tranches à 6, 7 et majoritairement 8 ans. Ce placement privé, conclu à des conditions favorables pour le groupe Manitou, lui permet d'allonger la maturité de sa dette et de poursuivre la stratégie de diversification de ses sources de financement. Le produit de ces émissions aura pour vocation de refinancer à terme la dette obligataire existante et sera affecté majoritairement au développement de l'entreprise.

PARTICIPATIONS

HANGZHOU MANITOU MACHINERY EQUIPMENT

En mars 2019, la société a finalisé la cession de la participation qu'elle détenait dans la société Hangzhou Manitou Machinery Equipment.

Cette opération n'a quasiment pas d'impact sur les comptes de l'exercice, la perte financière de 1 078 K€ ayant été anticipée sur 2018 par le biais d'une provision pour dépréciation de 1 051 K€. Voir note 20.

MANITOU PS UK

Le 29 octobre 2019, la société Manitou a souscrit à hauteur de 85 % au capital de la Holding Manitou PS UK. Cette société a été créée dans le but d'acquérir l'ensemble des titres la société britannique Mawsley Machinery Ltd basée près de Northampton.

MANITOU AUSTRALIA

Le 29 mars 2019, la société Manitou a procédé au rachat des 6% des parts détenues par les actionnaires minoritaires portant ainsi sa participation à 100%.

MANITOU JAPAN CO LTD

Le 05 mai 2019, la société Manitou a créé la société Manitou Japan Co Ltd basée au Japon, dont elle détient 100 % du capital.

NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES

1.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions de la législation française et aux pratiques comptables généralement admises en France.

La méthode de base retenue pour les éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Un certain nombre de chapitres pouvant avoir un caractère significatif sont développés ci-après.

1.2. CHANGEMENT DE MÉTHODES ET RÈGLES COMPTABLES

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu sur l'exercice.

1.3. ACTIF IMMOBILISÉ

1.3.1. FRAIS DE DÉVELOPPEMENT

Conformément à l'article 212-3-2 du règlement ANC N°2014-03, les coûts de développement engagés en 2019 par la société, se rapportant à des projets nettement individualisés ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale, ont été immobilisés, les conditions d'activation précisées par le PCG étant remplies. S'agissant d'une méthode préférentielle, la société avait opté dès 2005 pour ce traitement comptable.

Tous les frais de recherche, ainsi que les frais d'études et développement autres que ceux décrits ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

1.3.2. LOGICIELS INFORMATIQUES

Ils comprennent essentiellement les coûts encourus dans le cadre de la mise en place de différents projets pour la part relative à la conception détaillée de ces mêmes projets, à la programmation, aux tests et à la documentation.

Les frais enregistrés lors de l'étude préalable, la phase d'analyse fonctionnelle et pour la formation des utilisateurs sont enregistrés en charges.

1.3.3. AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

Conformément au règlement ANC N°2014-03, les méthodes comptables relatives aux immobilisations incorporelles et corporelles (hors frais de développement) sont les suivantes :

- la base amortissable représente la différence entre le coût de l'actif et la valeur résiduelle, considérée comme nulle pour l'ensemble des biens amortissables,
- les durées d'amortissement ont été adaptées à la durée probable d'utilisation des différentes catégories de biens et calculées sur le mode linéaire,
- les principales durées d'amortissement sont les suivantes :
 - + fonds commercial : 5 ans,
 - + brevets : 5 ans,
 - + logiciels informatiques : 3 ans et 7 ans pour le système d'information intégré (ERP),
 - + frais de développement : 5 ans,
 - + constructions : entre 20 et 30 ans selon la qualité des bâtiments construits,
 - + aménagements des terrains et des constructions : 10 ans,
 - + installations techniques : 10 ans,
 - + matériels industriels : entre 3 et 7 ans selon le type de matériel,
 - + outillages industriels et moules : 3 ans,
 - + matériels de transport : 4 ans pour les voitures de tourisme, 5 ans pour les gros véhicules utilitaires,
 - + matériels de bureau et informatique : entre 3 et 5 ans selon le type d'équipement,
 - + mobiliers de bureau : 10 ans.

La différence constatée entre les amortissements fiscaux calculés selon le mode dégressif et les amortissements linéaires définis sur la durée probable d'utilisation, est inscrite en provisions réglementées (amortissements dérogatoires). Pour les frais de développement, des amortissements dérogatoires sont comptabilisés, comme prévu par les textes, à compter de la date d'inscription du bien à l'actif.

1.3.4. DÉPRÉCIATION DES ACTIFS

Les immobilisations incorporelles et corporelles doivent être soumises à des tests de dépréciation dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué. La valeur nette comptable s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien pour la société. Elle résulte de la comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

1.4. TITRES DE PARTICIPATION

Afin de présenter des capitaux propres homogènes entre les comptes sociaux et les comptes consolidés, la société avait opté, lors de la clôture des comptes de l'exercice 1990, conformément à l'article 3 de la loi du 3 janvier 1985 et à l'article 11 du décret du 17 février 1986, pour la valorisation des titres des sociétés contrôlées de manière

exclusive en fonction de la quote-part des capitaux propres déterminés d'après les règles de consolidation que ces titres représentent.

Conformément à l'article 221-4 du règlement ANC N°2014-03, si à la clôture de l'exercice, la valeur globale des titres évalués par équivalence est inférieure au prix d'acquisition, une dépréciation globale du portefeuille est constituée. Une provision pour risque global de portefeuille est également constituée si la valeur globale d'équivalence est négative.

Les frais d'acquisition sont activés. Conformément aux textes fiscaux en vigueur, ces frais d'acquisition font l'objet d'un amortissement sur 5 ans de manière linéaire.

1.5. ACTIONS PROPRES

Les actions propres sont inscrites en « Valeurs mobilières de placement » lorsque ces titres sont destinés à couvrir des plans d'options d'achat et d'attributions d'actions et en « Autres immobilisations financières » dans les autres cas.

Pour les plans jugés exerçables (valeur de marché de l'action supérieure au prix d'exercice de l'option) pour lesquels une sortie de ressources est probable, les actions correspondantes sont classées dans un compte spécifique des « Valeurs mobilières de placement ».

Lorsque la valeur de marché des actions Manitou devient inférieure à leur prix d'acquisition, une dépréciation est enregistrée, du montant de la différence. Aucune dépréciation n'est enregistrée pour les actions classées en titres immobilisés destinées à être annulées ainsi que pour les actions classées au sous-compte spécifique des valeurs mobilières de placement (plans jugés exerçables). Ces dernières contribuent au calcul d'un passif déterminé comme expliqué ci-dessous.

Conformément aux articles 624-2 à 624-18 du règlement ANC N°2014-03, la charge relative aux plans d'options et d'attribution d'actions de performance portant sur des actions Manitou BF est répartie de manière linéaire sur la période d'acquisition des droits par les employés. Elle est comptabilisée au compte de résultat dans la rubrique « Salaires et charges sociales » en contrepartie d'une provision pour charges au bilan.

Cette charge correspond pour les plans d'options d'achat, à la différence entre la valeur en portefeuille, nette de dépréciation, des actions affectées à ces plans, et le prix d'exercice correspondant s'il est inférieur et pour les plans d'action de performance, à la valeur en portefeuille des actions affectées à ces plans.

1.6. STOCKS

1.6.1. ÉVALUATION

- Marchandises : valorisées au prix d'achat moyen pondéré,
- Matières premières : valorisées au prix d'achat moyen pondéré,
- Produits semi-ouvrés, en cours de fabrication et produits finis : valorisés au prix de revient de fabrication (matières premières au coût réel, machines et main-d'œuvre au coût réel).

1.6.2. DÉPRÉCIATION

- Marchandises : comme les années précédentes, les marchandises ont fait l'objet d'une dépréciation calculée statistiquement en fonction de la rotation et de la perte probable,
- Matières premières : la méthode précédente, c'est-à-dire la dépréciation d'articles à faible rotation a été poursuivie,
- Produits finis : les matériels ont fait l'objet d'un examen, élément par élément, les matériels concernés étant des matériels d'occasion ainsi que des matériels de démonstration, en dépôt ou à rotation lente, le taux de dépréciation étant déterminé par famille de produits.

1.7. CRÉANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque leur valeur de recouvrement, appréciée au cas par cas, est estimée inférieure à la valeur comptabilisée.

1.8. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêt des comptes.

1.9. ENGAGEMENTS DE RETRAITE

L'engagement est calculé conformément à la norme internationale IAS 19 révisée et autorisée par la recommandation 2013-02 de l'ANC du 07 novembre 2013. La méthode retenue est la méthode des unités de crédit projetées, parfois appelée méthode de répartition des prestations au prorata des années de service.

Les engagements de retraite sont évalués en prenant en compte des hypothèses démographiques et économiques. Ils sont ramenés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêts des obligations de première catégorie. Les catégories de plans à prestations définies au sein de Manitou BF, ainsi que les principales hypothèses utilisées sont détaillées dans la note 11 aux états financiers.

1.10. MÉDAILLES DU TRAVAIL

L'engagement a été calculé, comme pour l'exercice précédent, conformément à la recommandation 2003-R-01 du 01.04.2003 du CNC reprenant les dispositions de la norme internationale IAS 19.

1.11. CONVERSION DES OPÉRATIONS EN DEVISES

Les transactions en devises sont évaluées au taux de change à la date de la transaction. À la date de la clôture de l'exercice, les créances et les dettes sont converties au taux de clôture. La différence résultant de l'actualisation des dettes et des créances en devises au cours de la clôture est portée au bilan en écart de conversion. Les pertes de change latentes non couvertes font l'objet d'une provision pour risque.

1.12. INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME ET OPÉRATIONS DE COUVERTURE

Conformément au règlement ANC 2015-05 sur les instruments financiers, les pertes et les gains de change liés à des opérations commerciales ont été comptabilisés en résultat d'exploitation et les instruments de couvertures à la clôture ont été revalorisés.

Les effets des instruments de couverture sont reconnus dans le compte de résultat de manière symétrique à ceux de l'élément couvert. La dépréciation ou la provision pour risques portant sur un élément couvert prennent en compte l'effet de la couverture. Les variations de juste valeur des instruments ne sont pas comptabilisées au bilan, sauf si cela permet d'assurer un traitement symétrique avec le risque couvert et pour les non dérivés de change (créances, dettes...) convertis au cours de clôture.

La société documente la relation entre l'instrument de couverture et l'instrument couvert, ainsi que sa politique de couverture.

La société s'efforce de minimiser le risque de change en procédant à des couvertures de change sur les flux les plus significatifs pour leur montant net de leur exposition aux devises, après prise en compte des achats en monnaie étrangère.

NOTE 2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

en milliers d'euros	31.12.2018	Acquisitions	Virements de poste à poste	Sorties	Montants bruts 31.12.2019
Frais de recherche et développement	34 908		4 248	181	38 975
Concessions, brevets, licences	45 644	787	2 839		49 270
Fonds commercial	1 708				1 708
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours	6 285	12 498	-7 087		11 696
Avances et acomptes					
TOTAL	88 545	13 285	0	181	101 649

en milliers d'euros	31.12.2018	Dotations	Sorties	Amortissements 31.12.2019
Frais de recherche et développement	28 020	2 736		30 756
Concessions, brevets, licences	34 867	3 283		38 150
Fonds commercial	1 564			1 564
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL	64 451	6 019		70 470

en milliers d'euros	31.12.2018	Montants nets 31.12.2019
Frais de recherche et développement	6 888	8 219
Concessions, brevets, licences	10 777	11 120
Fonds commercial	144	144
Autres immobilisations incorporelles		
Immobilisations incorporelles en cours	6 285	11 696
Avances et acomptes		
TOTAL	24 094	31 179

2.1. FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de développement, engagés directement par la société et activés en 2019 s'élèvent à 8 374 K€, ce qui porte le montant total des frais activés au 31 décembre 2019 à 48 265 K€ (contre 39 890 K€ en 2018). Ce montant se répartit en projets en cours pour 9 289 K€ (4 982 K€ en 2018) et projets terminés pour 38 976 K€ (34 908 K€ en 2018). Tous les frais de recherche, ainsi que les frais d'études et développement autres que ceux décrits ci-dessus ont été enregistrés en charges au cours de l'exercice 2019 pour un montant de 9 034 K€ contre 9 431 K€ au cours de l'exercice 2018.

NOTE 3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	en milliers d'euros	31.12.2018	Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions	Montants bruts 31.12.2019
Terrains		17 681	799	1 107	0	19 587
Constructions		44 908	6	5 493	0	50 407
Installations, agencements et aménagements		42 379	1 008	3 292	32	46 647
Installations techniques, matériels industriels		126 997	4 376	4 199	1 990	133 582
Autres immobilisations corporelles		18 553	2 043	303	804	20 095
Immobilisations corporelles en cours		5 248	21 314	- 14 394		12 168
TOTAL		255 766	29 546	0	2 826	282 486

	en milliers d'euros	31.12.2018	Dotations	Sorties	Amortissements 31.12.2019
Terrains		7 151	735		7 886
Constructions		31 076	2 018		33 094
Installations, agencements et aménagements		30 732	2 092	23	32 801
Installations techniques, matériel industriel		104 736	8 472	1 926	111 282
Autres immobilisations corporelles		15 440	1 511	801	16 150
TOTAL		189 135	14 828	2 750	201 213

	en milliers d'euros	31.12.2018	Montants nets 31.12.2019
Terrains		10 530	11 701
Constructions		13 832	17 313
Installations, agencements et aménagements		11 647	13 846
Installations techniques, matériel industriel		22 261	22 300
Autres immobilisations corporelles		3 113	3 945
Immobilisations corporelles en cours		5 248	12 168
TOTAL		66 631	81 273

Les investissements 2019 comprennent la construction de nouveaux bâtiments industriels répartis sur les différents sites de production pour 18 450 K€ dont 9 387 K€ pour la nouvelle unité de production de Nacelles du site de CANDE en cours de construction, du matériels de production pour 8 667 K€ dont 2 521 K€ liés au développement des nouvelles machines ainsi que du matériel informatique et de bureau pour 2 429 K€.

NOTE 4 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	en milliers d'euros	31.12.2018	Réévaluation	Acquisitions	Virements de poste à poste	Diminutions	Montants bruts 31.12.2019
Participations ⁽¹⁾		18 940		20		1 447	17 513
Créances rattachées à des participations ⁽²⁾		9 627		1 868		2 514	8 981
Participations évaluées par équivalence ⁽³⁾		389 024	25 670	5 440			420 134
Prêts		6				4	2
Autres immobilisations financières		1 129		432			1 561
TOTAL		418 726	25 670	7 760		3 965	448 191

⁽¹⁾ En mars 2019, Manitou BF a cédé l'intégralité des titres qu'elle détenait dans sa filiale chinoise Hangzhou Manitou Machinery Equipment.

⁽²⁾ Le 1^{er} Novembre 2019, la société a octroyé un prêt à sa filiale Manitou PS UK Ltd d'un montant de 1 696 K€ (1 504 K€).

⁽³⁾ Ce poste comprend les titres de participation détenus à plus de 50 % et évalués selon la méthode de la mise en équivalence, conformément aux principes comptables définis au paragraphe 1.4. La mise en équivalence des titres a donné lieu sur l'exercice 2019 à une revalorisation du portefeuille global des titres de 25 670 K€ portant ainsi l'écart d'équivalence positif de 17 898 K€ à 43 568 K€. Voir détail en note 5.

Détail et variation des titres de participation à leur valeur d'acquisition

En milliers d'euros					
Sociétés	31.12.2018	Acquisitions 2019	Virements de poste à poste	Cessions	31.12.2019
Manitou Global Services	1 716				1 716
Manitou UK	598				598
Manitou Italia	34 460				34 460
Manitou Benelux	712				712
Manitou Asia	1 309				1 309
Manitou Portugal	2 963				2 963
Manitou Deutschland	8 712				8 712
Manitou Southern Africa	1 642				1 642
Manitou Australia	869	457			1 326
Manitou China	5 705				5 705
Manitou Manutencion Espana	200				200
Manitou Vostok	5 010				5 010
Manitou Polska	53				53
Manitou America Inc.	278 973				278 973
Manitou Interface and Logistics Europe	1 995				1 995
Manitou South Asia	636				636
Manitou Brasil Manipulacao de Cargas	6 570				6 570
Manitou Nordics	244				244
Manitou Middle East	212				212
Manitou Malaysia	1 364				1 364
Manitou Chile	20				20
LMH Solutions	3 000				3 000
Manitou Developpement	10	15			25
Manitou Equipment India	11 560	4 000			15 560
Marpoll Pty Ltd (LiftRite Hire & Sales)	2 372				2 372
Manitou Mexico	221				221
Manitou Japan CO LTD		10			10
Manitou PS UK		958			958
TOTAL	371 126	5 440			376 566

Dans le cadre de son développement commercial, Manitou BF a créé deux nouvelles sociétés, Manitou Japan Co Ltd basée au Japon ainsi que Manitou PS UK Ltd basée au Royaume-Uni.

Manitou BF a également souscrit aux augmentations de capital de sa filiale Manitou Equipment India à hauteur de 4 000 K€.

Par ailleurs, Manitou BF a procédé au rachat de 6 % des parts détenus par les actionnaires minoritaires dans sa filiale Manitou Australia portant ainsi sa participation de 94 % à 100%.

en milliers d'euros	31.12.2018	Dotations	Reprises	Dépréciations 31.12.2019
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations ⁽¹⁾	1 051		1 051	
Autres immobilisations financières				
TOTAL	1 051		1 051	0

⁽¹⁾ La cession des titres de la filiale chinoise Hangzhou Manitou Machinery Equipment a donné lieu à la reprise de provision pour dépréciation pour 1 051 K€.

NOTE 5 PARTICIPATIONS ÉVALUÉES PAR ÉQUIVALENCE (EN MILLIERS D'EUROS)

Sociétés	31.12.2018				31.12.2019			
	% détenu	Valeur Comptable (coût acq. ou valeur réév. 1976)	Valeur d'équivalence (IFRS)	Ecart d'équivalence (IFRS)	% détenu	Valeur Comptable (coût acq. ou valeur réév. 1976)	Valeur d'équivalence (IFRS)	Ecart d'équivalence (IFRS)
Manitou Global Services	100 %	1 716	15 672	13 956	100 %	1 716	18 076	16 360
Manitou UK	99,42 %	598	12 037	11 439	99,42 %	598	14 467	13 869
Manitou Italia	100 %	34 460	92 297	57 837	100 %	34 460	99 161	64 701
Manitou Benelux	99,99 %	713	5 974	5 261	99,99 %	713	6 741	6 028
Manitou Asia	100 %	1 310	7 841	6 531	100 %	1 310	8 893	7 583
Manitou Portugal	100 %	2 963	5 853	2 890	100 %	2 963	6 770	3 807
Manitou Deutschland	100 %	8 712	3 874	- 4 838	100 %	8 712	4 421	-4 291
Manitou Southern Africa	74,00 %	1 642	10 589	8 947	74,00 %	1 642	10 912	9 270
Manitou Australia	94,00 %	869	7 421	6 552	100 %	1 325	7 703	6 378
Manitou China	100 %	5 705	2 272	- 3 433	100 %	5 705	2 606	-3 099
Manitou Manutencion Espana	100 %	200	2 426	2 226	100 %	200	3 017	2 817
Manitou Vostok	100 %	5 010	7 225	2 215	100 %	5 010	8 527	3 517
Manitou Polska	100 %	53	356	303	100 %	53	394	341
Manitou America Inc.	100 %	278 973	194 196	- 84 777	100 %	278 973	206 018	-72 955
Manitou Interface and Logistics Europe	99,75 %	1 995	3 232	1 237	99,75 %	1 995	3 644	1 649
Manitou South Asia	100 %	637	1 570	933	100 %	637	1 757	1 120
Manitou Brasil Manipulacao de Cargas	99,96 %	6 570	- 2 017	- 8 587	99,96 %	6 570	-2 911	-9 481
Manitou Nordics	100 %	244	407	163	100 %	244	439	195
Manitou Middle East	100 %	211	258	47	100 %	211	257	46
Manitou Malaysia	100 %	1 364	1 246	- 118	100 %	1 364	1 311	-53
Manitou Chile	100 %	20	36	16	100 %	20	46	26
LMH Solutions	100 %	3 000	2 089	- 911	100,00 %	3 000	2 116	-884
Manitou Developpement	100 %	10	10	0	100,00 %	25	25	0
Manitou Equipment India	100 %	11 560	11 869	309	100,00 %	15 560	12 186	-3 374
Marpoll Pty Ltd (LiftRite Hire & Sales)	50,50 %	2 372	2 062	-310	50,50 %	2 372	2 229	-143
Manitou Mexico	100 %	221	229	8	100,00 %	221	243	22
Manitou Japan CO LTD					100,00 %	10	12	2
Manitou PS UK					85,00 %	958	1 074	116
TOTAL		371 126	389 024	17 898		376 566	420 134	43 568

NOTE 6 STOCKS

en milliers d'euros	31.12.2018			31.12.2019		
	Total brut	Dépréciation	Net	Total brut	Dépréciation	Net
Matières premières	100 710	2 080	98 630	110 820	2 397	108 423
En-cours de fabrication	25 927		25 927	22 963		22 963
Produits finis	96 664	1 233	95 431	79 280	1 009	78 271
Marchandises	74 209	6 332	67 877	69 072	6 279	62 793
TOTAL	297 510	9 645	287 865	282 135	9 685	272 450

NOTE 7 CRÉANCES D'EXPLOITATION

en milliers d'euros	Montants bruts			Provisions		
	31.12.2018	Mouvements 2019	31.12.2019	31.12.2018	Mouvements 2019	31.12.2019
Clients et comptes rattachés	307 429	- 49 406	258 023	155	57	212
Autres créances	18 167	- 5 981	12 186			
Créances diverses	104 456	50 791	155 247			
Capital souscrit appelé, non versé						
TOTAL	430 052	- 4 596	425 456	155	57	212

en milliers d'euros	Montants nets	
	31.12.2018	31.12.2019
Clients et comptes rattachés ⁽¹⁾	307 274	257 811
Autres créances	18 167	12 186
Créances diverses	104 456	155 247
Capital souscrit appelé, non versé		
TOTAL	429 897	425 244
⁽¹⁾ Dont effets de commerce	4	6

NOTE 8 VENTILATION DES CRÉANCES

en milliers d'euros	Total brut	A moins d'un an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
De l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations ⁽¹⁾	8 981	2 727	3 361	2 893
Prêts	2	2		
Autres immobilisations financières	1 561	1 561		
De l'actif circulant				
Clients douteux ou litigieux	146	146		
Autres créances clients	257 876	257 876		
Personnel et comptes rattachés	17	17		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	69	69		
Impôt sur les bénéfices	6 225	6 225		
Taxe sur la valeur ajoutée	8 425	8 425		
Divers	21	21		
Groupe et associés	148 551	148 551		
Débiteurs divers	4 125	4 125		
Charges constatées d'avance	3 801	3 801		
TOTAL	439 800	433 546	3 361	2 893
⁽¹⁾ Prêts accordés aux filiales au cours de l'exercice	1 768			
⁽¹⁾ Prêts remboursés par les filiales au cours de l'exercice	2 382			

NOTE 9 DISPONIBILITÉS ET VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement ont été valorisées au cours du 31 décembre.

Les SICAV monétaires ont fait l'objet d'un « acheté-vendu » à cette date et les intérêts courus sur les autres placements ont été comptabilisés à la fin de l'exercice.

	en milliers d'euros	2018	2019
SICAV monétaires (évaluées au cours du 31.12.2018, valeur d'acquisition à cette date)		0	
Actions société cotée		0	
Provision pour dépréciation actions		0	
Actions propres de la société *		23 445	23 445
Provision pour dépréciation actions propres *		0	
TOTAL VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT		23 445	23 445
Disponibilités		14 756	7 260
TOTAL VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT & DISPONIBILITÉS		38 201	30 705

* Actions propres

Au 31 décembre 2019, les actions propres détenues par la société en couverture d'option d'achat d'actions (1 381 461) sont inscrites en valeurs mobilières de placement pour le prix d'acquisition de 23 445 K€, soit un prix moyen de 16,97 € par action.

NOTE 10 CAPITAUX PROPRES

10.1. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	en milliers d'euros	Capital	Primes	Ecart de réévaluation	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Subventions et provisions réglementées	Total de capitaux propres
31.12.2018	39 668	45 119	18 806	3 962	315 338	115 831	69 359	7 851	615 934	
Augmentation de capital										
Résultats 2018					5	69 354	-69 359			
Dividendes						-29 847			-29 847	
Résultats 2019							70 700		70 700	
Impacts des écarts d'équivalence			25 670						25 670	
Variation subventions investissements								-9	-9	
Variation de la provision hausse des prix										
Variation des amortissements dérogatoires de l'exercice								-430	-430	
31.12.2019	39 668	45 119	44 476	3 967	315 338	155 338	70 700	7 412	682 018	

10.2. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Valeur nominale	Nombre	Montant
Composition du capital au début de l'exercice	1,00 €	39 668 399	39 668 399 €
Augmentation de capital	1,00 €		
Options de souscription d'actions	1,00 €		
CAPITAL AU 31.12.2019	1,00 €	39 668 399	39 668 399 €

NOTE 11 PROVISIONS

	en milliers d'euros	Reprises			31.12.2019
		31.12.2018	Dotations	Utilisées	

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Provision pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires	7 785	211	641		7 355
Autres provisions réglementées			0		0
TOTAL	7 785	211	641	0	7 355

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Litiges ⁽¹⁾	2 875	1 108	1 486	140	2 357
Garanties données aux clients ⁽²⁾	6 998	7 395	3 943	350	10 100
Pertes de change	8 798	9 656	8 798		9 656
Pensions et obligations similaires ⁽³⁾	1 067	360	56		1 371
Autres provisions pour risques & charges					
Provisions pour engagements de retraite ⁽⁵⁾	20 383	5 360	0		25 743
TOTAL	40 122	23 879	14 283	490	49 227

PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS

Immobilisations incorporelles		135			135
Immobilisations corporelles	1				1
Titres de participation	1 051		1 051		
Stocks et encours	9 645	3 848	3 273	535	9 685
Comptes clients	155	91	30	4	212
Autres ⁽⁴⁾					
TOTAL	10 852	3 229	3 509	539	10 033
TOTAL GÉNÉRAL	58 758	28 164	19 278	1 029	66 615

Dont dotations et reprises :

	Dotations	Reprises
d'exploitation	18 544	10 374
financières	9 274	9 294
exceptionnelles	346	641

⁽¹⁾ LITIGES : la dotation de l'exercice comprend notamment une provision destinée à couvrir des frais de procédure dans le cadre d'un litige sur des brevets.

⁽²⁾ GARANTIES : une provision est constituée pour couvrir le coût estimé de la garantie des machines et des pièces détachées au moment de leur mise en service par les réseaux ou à la clientèle finale. Elle couvre la garantie contractuelle, ainsi que son éventuelle extension après étude au cas par cas ou dans le cadre de campagnes. Cette provision est calculée selon une approche statistique.

⁽³⁾ PENSIONS ET OBLIGATIONS SIMILAIRES : ce poste correspond au montant de la provision pour médailles du travail.

⁽⁴⁾ AUTRES : dépréciations des titres en auto-contrôle (Voir note 9).

⁽⁵⁾ PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE : les provisions pour engagement de retraite ont été évaluées selon les principes décrits dans la note 1.9. Les hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation de ces engagements sont les suivantes :

		31.12.2018	31.12.2019
Âge de départ	- cadres	62/67 ans	62/67 ans
	- non cadres	62/67 ans	62/67 ans
	Croissance progressive du nombre d'années de cotisation pour atteindre 43 ans		Croissance progressive du nombre d'années de cotisation pour atteindre 43 ans
Taux de progression annuel des salariés		4,00 %	4,00 %
Taux d'actualisation		1,80 %	1,00 %
Taux de rendement des actifs		1,80 %	1,00 %
Taux de mortalité		TGH05/TGF05	TGH05/TGF05
Taux de rotation du personnel	- cadres	2,50 %	2,50 %
	- non cadres	1,00 %	1,00 %

Les écarts actuariels ont été pris en compte en totalité dans le résultat.

La provision pour indemnité de fin de carrière a évolué comme suit :

	en milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2019
Engagement fin de période		24 261	29 088
Actifs de couverture fin de période		3 878	3 345
Situation financière		- 20 383	- 25 743
Coût des services passés		0	0
(Provision) / montant payé d'avance		- 20 383	- 25 743

L'impact résultat enregistré dans les comptes en 2018 et en 2019 se décompose comme suit :

	en milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2019
Coût des services		1 694	1 828
Coût d'actualisation		439	468
Rendement attendu des actifs de couverture		- 77	- 76
Réduction			
Coût des services passés			
	SOUS TOTAL	2 056	2 220
Transfert acquisition			
Ecart actuariel calculé		- 70	3 140
	TOTAL	1 986	5 360

NOTE 12 VENTILATION DES DETTES

	en milliers d'euros	Total brut 31.12.2019	À moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes établissements de crédit ⁽¹⁾		185 188	42 874	34 207	108 107
Emprunts et dettes financières diverses		6 333	6 333		
Fournisseurs et comptes rattachés		201 923	201 923		
Personnel et comptes rattachés		30 013	30 013		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux		20 135	20 135		
Impôt sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée		104	104		
Autres impôts et taxes		3 984	3 984		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		5 222	5 222		
Groupe et associés		83 742	83 742		
Autres dettes		15 342	15 342		
Produits constatés d'avance		12 545	5 876	6 669	
	TOTAL	564 531	415 548	40 876	108 107
⁽¹⁾ Emprunts souscrits au cours de l'exercice		188 433			
⁽¹⁾ Emprunts remboursés au cours de l'exercice		154 052			

NOTE 13 ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

	en milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2019
Participations évaluées par équivalence ⁽¹⁾		389 024	420 134
Créances rattachées à des participations		9 627	8 982
Autres participations		18 940	17 513
Créances clients et comptes rattachés		190 010	152 186
Autres créances		100 883	150 147
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		60 351	49 822
Dettes immobilisations		2	2
Autres dettes		140 762	88 601
Charges financières		4 099	3 313
Produits de participations		26 865	31 817
Autres produits financiers		4 822	8 882
⁽¹⁾ Dont écart d'équivalence :		17 898	43 568

Aucune transaction n'a été conclue en dehors des conditions normales de marché.

NOTE 14 PRODUITS À RECEVOIR ET CHARGES À PAYER

14.1. PRODUITS À RECEVOIR

	en milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2019
Créances rattachées à des participations		132	100
Autres immobilisations financières			
Créances clients et comptes rattachés		52 698	53 840
Autres créances		4 186	3 722
Disponibilités			

14.2. CHARGES À PAYER

	en milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2019
Emprunts et dettes établissements de crédit		538	678
Emprunts et dettes financières divers			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		87 651	55 943
Dettes fiscales et sociales		43 871	46 108
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 195	4 019
Autres dettes		13 732	12 390

NOTE 15 PRODUITS ET CHARGES CONSTATÉS D'AVANCE

	en milliers d'euros	Charges	Produits
Charges / Produits exploitation		3 801	12 545
Charges / Produits financiers			
Charges / Produits exceptionnels			
	TOTAL	3 801	12 545

NOTE 16 ÉCARTS DE CONVERSION SUR DETTES ET CRÉANCES EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

	en milliers d'euros	31.12.2019	
		Écarts d'actif ⁽¹⁾	Écarts de passif
Emprunts et dettes financières		9 274	6 636
Instruments Financiers		615	6
Clients		337	743
Fournisseurs		52	14
	TOTAL	10 278	7 399

⁽¹⁾ Couverts par une provision pour risque constituée pour 9 656 K€.

NOTE 17 ÉCARTS DE RÉÉVALUATION

	en milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2019
ACTIF			
Terrains		354	354
Participations		554	554
	TOTAL	908	908
PASSIF			
Réserve de réévaluation (1976)		908	908
Autres écarts (écarts de mise en équivalence, cf note 5)		17 898	43 568
	TOTAL	18 806	44 476

NOTE 18 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	en milliers d'euros	2018	2019
A - RÉPARTITION PAR ACTIVITÉ			
Production (Société Manitou BF)		943 619	1 084 355
Négoce pièces de rechange		152 554	164 727
Négoce matériels		275 123	277 906
	TOTAL	1 371 296	1 526 988
B - RÉPARTITION PAR MARCHÉ GÉOGRAPHIQUE			
France		376 215	435 171
Export		995 081	1 091 817
	TOTAL	1 371 296	1 526 988

NOTE 19 REPRISES DE PROVISIONS ET TRANSFERT DE CHARGES

	en milliers d'euros	2018	2019
		Produits	Produits
Reprise de provision pour risques		6 876	6 530
Reprise dépréciation immobilisations corporelles			
Reprise de provision dépréciation actifs circulants		3 403	3 842
Transfert de charges d'exploitation ⁽¹⁾		4 729	7 458
	TOTAL	15 008	17 830

⁽¹⁾ Le poste de transfert de charges comprend principalement des refacturations de services centraux à la filiale Manitou Italia pour 2 886 K€ et à la filiale Manitou Americas pour 507 K€, ainsi que diverses refacturations de frais.

NOTE 20 RÉSULTAT FINANCIER

20.1. PRODUITS FINANCIERS

	en milliers d'euros	2018	2019
		Produits	Produits
Revenus de titres		26 865	31 817
Gains de change		25 877	31 632
Reprise de provision dépréciation titres ⁽¹⁾		10 375	1 051
Autres produits		5 067	7 987
		TOTAL	72 487

⁽¹⁾ La cession des titres de la société chinoise Hangzhou Manitou Machinery Equipment a donné lieu sur l'exercice 2019 à une reprise de dépréciation de titres d'un montant de 1 051 K€. Pour rappel, la valorisation des titres selon la méthode de mise en équivalence avait donné lieu à une reprise de provision de 10 375 K€ sur l'exercice 2018.

20.2. CHARGES FINANCIÈRES

	en milliers d'euros	2018	2019
		Charges	Charges
Intérêts sur emprunts		2 487	4 314
Pertes de change		28 418	36 430
Dotations dépréciations titres ⁽¹⁾		1 051	
Autres charges		4 037	4 699
		TOTAL	45 443

NOTE 21 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

21.1. PRODUITS EXCEPTIONNELS

	en milliers d'euros	2018	2019
		Produits	Produits
Produits de cession immobilisations corporelles		75	32
Produits de cession immobilisations financières ⁽¹⁾		138	384
Reprise amortissements dérogatoires		1 604	641
Reprise provision pour risque		23	
Divers		719	656
		TOTAL	1 713

⁽¹⁾ Ce poste comprend le produit de cession des titres de la société chinoise Hangzhou Manitou Machinery Equipment pour un montant de 384 K€.

21.2. CHARGES EXCEPTIONNELLES

	en milliers d'euros	2018	2019
		Charges	Charges
Charges nettes s/cessions immobilisations corporelles		35	76
Charges nettes s/cessions immobilisations financières ⁽¹⁾		788	1 448
Dotations aux amortissements dérogatoires et exceptionnels		215	527
Divers		624	524
		TOTAL	2 575

⁽¹⁾ Ce poste comprend la charge nette sur cession des titres de la société chinoise Hangzhou Manitou Machinery Equipment pour un montant de 1 448 K€. Pour rappel, une provision pour dépréciation des titres avait été constituée à hauteur de 1 051 K€ et a été reprise sur l'exercice en résultat financier.

NOTE 22 IMPÔT

22.1. VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

	en milliers d'euros	Résultat avant impôts	Impôts	Résultat après impôts
Résultat courant		94 856	24 415	70 441
Résultat exceptionnel		-862	70	-932
Participation		-2 350		-2 350
Crédits d'impôts ⁽¹⁾			-2 589	2 589
Produits d'impôts d'intégration fiscale ⁽²⁾			-952	952
		91 644	20 944	70 700

⁽¹⁾ Il s'agit des crédits d'impôts recherche et apprentissage.

⁽²⁾ Il s'agit du produit d'impôt d'intégration fiscale de la filiale Manitou Global Services, et de CFM Ile de France.

22.2. CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE

Le montant du crédit d'impôt recherche comptabilisé sur l'exercice 2019 est de 2 583 K€.

22.3. ACCROISSEMENTS ET ALLÈGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS

	en milliers d'euros	2019	
		Base	Montant
NATURE DES DIFFÉRENCES TEMPORAIRES			
ACCROISSEMENTS			
Provisions réglementées au 31.12.2019		7 355	
Autres évaluations dérogatoires			
	TOTAL	7 355	
ACCROISSEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS			2 533
ALLÈGEMENTS			
Provisions non déductibles l'année de la comptabilisation		9 909	
	TOTAL	9 909	
ALLÈGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS			3 413

22.4. INCIDENCE DES ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES

	en milliers d'euros	31.12.2019
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		70 700
Participation		2 350
Impôt sur les bénéfices		20 944
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		93 994
Variation des provisions réglementées		-430
Autres évaluations dérogatoires		
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS, HORS INCIDENCES DES ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES		93 564

NOTE 23 CRÉDIT-BAIL

Aucun contrat crédit-bail immobilier ne subsiste au 31 décembre 2019.

NOTE 24 ENGAGEMENTS HORS BILAN

24.1. ENGAGEMENTS DONNÉS

	en milliers d'euros	31.12.2019
Effets escomptés non échus		
Avals, cautions, nantissements		4 119
Hypothèques		
Pactes d'actionnaires		665
Ventes de devises à terme & Options de change		142 784
CAP de devises		62 500
Tunnel		62 500
Engagements de reprise de matériels		

Il est précisé que la valeur marchande desdits matériels est, en général, supérieure à la valeur de rachat.

24.2. ENGAGEMENTS REÇUS

	en milliers d'euros	31.12.2019
Achats de devises à terme		1 770

NOTE 25 EFFECTIF MOYEN

	personnel salarié	2018	2019
Cadres		466	524
Agents de maîtrise et techniciens		57	63
Employés		533	578
Ouvriers		1 029	1 121
	TOTAL	2 085	2 286

NOTE 26 INFORMATION RELATIVE AUX RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

Montant total de la rémunération et des avantages en nature versés aux mandataires sociaux durant l'exercice 2019 :

en milliers d'euros ou nombre de titres	Salaires	Autres rémunérations	Stock-options attribuées	Stock-options levées	Autres prov. et engagements
Mandataires sociaux non dirigeants	156	483			
Mandataires sociaux dirigeants		1 433			443

NOTE 27 INFORMATION RELATIVE AUX HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La société estime que l'information prévue par l'article 222-8 du règlement général et l'instruction n° 2006-10 de l'AMF, et donnée dans l'annexe aux comptes consolidés, est de nature à répondre aux dispositions introduites par le décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008.

NOTE 28 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2019

Comme pour la valorisation des titres mis en équivalence, les comptes consolidés de l'exercice 2019 ayant été établis selon les normes IFRS, les valeurs retenues pour la présentation de ce tableau sont celles résultant de ces normes.

SOCIÉTÉS	Capital	Réserves et report à nouveau avant affect. du résultat	Quote-part de capital détenu en %	VALEURS COMPTABLES DES TITRES DÉTENUS			Prêts et avances consentis et non remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes	Bénéfice ou Pertes (-)	Dividendes encaissés
				Brute	Nette	Mise en équivalence					
I - RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS											
A - FILIALES (50 % AU MOINS DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)											
	EUR	EUR		EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
Manitou Global Services	1 320	14 473	100 %	1 716	1 716	18 076	7 797		16 663	2 098	
LMH Solutions	3 000	-851	100 %	3 000	3 000	2 116	2 636		11 086	17	
Manitou Italia	5 000	99 069	100 %	34 460	34 460	99 161	7 142		329 986	22 891	16 000
Manitou Benelux	500	6 241	100 %	713	713	6 741			163 098	3 682	2 871
Manitou Portugal	600	6 099	100 %	2 963	2 963	6 770			26 471	923	
Manitou Deutschland	800	3 621	100 %	8 712	8 712	4 421			128 031	2 570	2 000
Manitou Manutencion Espana	200	2 817	100 %	200	200	3 017	6 211		11 499	595	
Manitou Interface & Logistics Europe	2 000	1 644	99,75 %	1 995	1 995	3 644	11 457		59 789	411	
Manitou Nordics	242	197	100 %	244	244	439			1 096	67	
Manitou UK	GBP 230	GBP 13 032	99,42 %	598	598	14 467	4 494		GBP 175 532	GBP 4 028	3 462
Manitou America Inc.	USD 361 165	USD -150 608	100 %	278 973	278 973	206 018			USD 0	USD 221	
Manitou Asia	SGD 400	SGD 13 038	100 %	1 310	1 310	8 893	2 596		SGD 50 364	SGD 1 217	
Manitou Southern Africa	ZAR 938	ZAR 231 714	74,00 %	1 642	1 642	10 912	1 966		ZAR 421 569	ZAR - 1 069	57
Manitou Middle East	AED 1 000	AED 59	100 %	212	212	257			AED 3 903	AED - 13	
Manitou Australia	AUD 400	AUD 11 919	100 %	1 325	1 325	7 703	5 730		AUD 93 008	AUD 2 535	1 392
Marpoll Pty Ltd (LiftRite Hire & Sales)	AUD 100	AUD 7 217	50,50 %	2 372	2 372	2 229	1 968		AUD 25 100	AUD 416	
Manitou China	CNY 59 938	CNY -39 561	100 %	5 705	5 705	2 606			CNY 34 122	CNY 2 405	
Manitou Vostok	RUB 338	RUB 596 157	100 %	5 010	5 010	8 527			RUB 3 945 281	RUB 238 688	2 434
Manitou Polska	PLN 200	PLN 1 476	100 %	53	53	394			PLN 6 424	PLN 240	
Manitou South Asia	INR 45 000	INR 95 919	100 %	637	637	1 757			INR 356 180	INR 16 933	
Manitou Equipment India	INR 2 300 004	INR -1 299 432	100 %	15 560	15 560	12 186			INR 2 746 143	INR - 224 178	
Manitou Brasil Manipulacao de Cargas	BRL 23 123	BRL -36 270	99,96 %	6 570	6 570	- 2 911	8 547		BRL 52 629	BRL - 3 709	
Manitou Malaysia	MYR 6 465	MYR - 442	100 %	1 364	1 364	1 311	271		MYR 5 614	MYR 139	
Manitou Chile	CLP 15 000	CLP 23 574	100 %	20	20	46	107		CLP 381 989	CLP 11 240	
Manitou Mexico	MXN 5 150	MXN 14	99,00 %	221	221	243			MXN 2 033	MXN 4	
Manitou Japan Co Ltd	JPY 1 200	JPY 262	100 %	10	10	12			JPY 8 618	JPY 262	
Manitou PS UK Ltd	GBP 1 000	GBP - 9	85,00 %	958	958	1 074	1 779		GBP 0	GBP - 9	

SOCIÉTÉS	Capital	Réserves et report à nouveau affect. du résultat	Quote-part de capital détenu en %	VALEURS COMPTABLES DES TITRES DÉTENUS			Prêts et avances consentis et non remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes	Bénéfice ou Pertes (-)	Dividendes encaissés
				Brute	Nette	Mise en équivalence					

B - PARTICIPATIONS (10 À 50 %)

Manitou Finance France	EUR 4 682	EUR 15 556	49,00 %	12 571	12 571			EUR 50 380	EUR 1 715	1 837
Manitou Finance Ltd	GBP 7 270	GBP 5 005	49,00 %	4 875	4 875			GBP 7 047	GBP 2 422	1 763

C - PARTICIPATIONS (SOCIÉTÉS SANS ACTIVITÉ)

Cobra MS	40	- 15	100 %	40	40					- 2
Manitou Developpement	25	- 8	100 %	25	25	25				- 2

II - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX

A - FILIALES NON REPRISES AU PARAGRAPHE I NÉANT

B - PARTICIPATIONS NON REPRISES AU PARAGRAPHE I NÉANT

C - PARTICIPATIONS NON REPRISES AU PARAGRAPHE I NÉANT

NOTE 29 INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES

SOCIÉTÉ	Nature et nominal	Devise	Nombre de parts ou d'actions	Valeur comptable d'origine	Valeur en équivalence
Manitou Global Services	Actions de 20	EUR	66 000	1 716	18 076
Manitou Finance France	Actions de 1 000	EUR	12 571	12 571	12 571
Manitou UK	Actions de 1	GBP	228 670	598	14 467
Manitou Italia	Actions de 1	EUR	5 000 000	34 460	99 161
Manitou Benelux	Parts de 500	EUR	999	713	6 741
Manitou Asia	Actions de 1	SGD	400 000	1 310	8 893
Manitou Portugal	Actions de 5	EUR	120 000	2 963	6 770
Manitou Deutschland	Action de 800 000	EUR	1	8 712	4 421
Manitou Southern Africa	Parts de 1	ZAR	693 750	1 642	10 912
Manitou Finance Ltd.	Parts de 1	GBP	3 562 000	4 875	4 875
Manitou America Inc.	Actions de 361 101	USD	1	278 973	206 018
Manitou Australia	Actions de 1	AUD	400 000	1 325	7 703
Manitou China				5 705	2 606
Manitou Manutencion Espana	Actions de 1	EUR	200 000	200	3 017
Manitou Vostok	Actions de 1	RUB		5 010	8 527
Manitou Polska	Parts de 1	PLN	400	53	394
Manitou Interface and Logistics Europe	Actions de 500	EUR	3 990	1 995	3 644
Manitou South Asia	Action de 10	INR	4 499 999	637	1 757
Manitou Brasil Manipulacao de Cargas	Action de 1	BRL	14 174 270	6 570	-2 911
Manitou Nordics	Action de 1	EUR	170 000	244	439
Manitou Middle East	Action de 1	AED	1 000 000	212	257
Manitou Malaysia	Action de 1	MYR	6 465 100	1 364	1 311
Manitou Chile	Action de 1	CLP	15 000 000	20	46
LMH Solutions	Actions de 10	EUR	300 000	3 000	2 116
Manitou India Equipment	Actions de 10	INR	230 000 375	15 560	12 186
Marpoll Pty Ltd (LiftRite Hire & Sales)	Actions de 1	AUD	50 500	2 372	2 229
Manitou Mexico	Action de 200	MXN	25 493	221	243
Manitou Japan Co Ltd	Action de 100	JPY	12 000	10	12
Manitou PS PS Ltd	Action de 1	GBP	850 000	958	1 074
Cobra MS	Actions de 100	EUR	100	40	
Manitou Developpement	Actions de 1	EUR	10 000	25	25
TOTAL				394 054	437 580

NOTE 30 ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

CRISE DU CODIV-19

Dans un contexte de crise sanitaire toujours très grave, la société a fermé ses activités de production en France depuis le 17 mars 2020. Cette disposition concerne l'ensemble des opérations françaises, hors activités de pièces de rechange, de support clients et certaines fonctions centrales.

La société travaille activement sur la préparation de la réouverture des sites. Celle-ci ne pourra pas avoir lieu avant la seconde quinzaine du mois d'avril. Le redémarrage sera progressif, afin d'intégrer la mise en place de mesures sanitaires et de remettre en marche l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

Dans ce contexte, la société extrêmement mobilisé pour faire face à toutes les conséquences de la crise du COVID-19, tant vis à vis de ses salariés de ses clients, de ses opérations que de l'ensemble de ses parties prenantes.

Au 14 avril 2020, la société est dans l'impossibilité de déterminer l'impact global qu'aura cette crise sur l'ensemble de l'exercice.